

MAIRIE
D'
ASCROS



06260 ASCROS

☎ 04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

ASCROS, le 24 Août 2023

Compte-rendu de la réunion en Mairie d'ASCROS, du
Conseil Municipal du Mardi 22 Août 2023 à 17 heures

Président : Vincent GIOBERGIA.

Élus présents : CANTIELLO Raffaèle, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, PACCINO Charles, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

Élus absents : CHENET Florian.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

Ordre du Jour : Appartements communaux : locations à l'année et gîte à Rourebel ; Épicerie Boulangerie communale ; Divers.

0) Ouverture de la séance à 17 heures :

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 août 2023 :

Remarque de M. Alain RAYBAUD qui voulait que les restaurateurs, M. Franck MARTIN et Mme May-Lina COLELLA, partent avant le 31 août 2023.

Hormis cette remarque, le compte-rendu est accepté

1) Appartements communaux :

Logement 2101 - 1^{er} étage - Immeuble de Rourebel :

Location de l'appartement 2101 à M. Daniel LECLERC à partir du 1^{er} octobre 2023.

Le montant du loyer mensuel s'élève à 390,00 euros et 10,00 euros de charges avec le montant des Ordures Ménagères qui s'élève à 7,50 euros mensuels. Une attestation d'assurance ainsi que le montant des revenus mensuels seront fournis.

Un chèque de caution de 390,00 euros sera remis à la mairie d'ASCROS.

Le locataire s'engage à prendre à sa charge les contrats d'alimentation en eau et en électricité.

Vote : Pour, à l'unanimité

Logement 2026 - Village :

Location de l'appartement 2026 à M. Sullivan MARTINEZ-ZUBIAUR et Mme Stéphanie RULFO.

Le montant du loyer mensuel s'élève à 150,00 euros avec le montant des Ordures Ménagères qui s'élève à 7,50 Euros mensuels et avec une caution de 150,00 euros à partir du 15 septembre 2023. Un mois et demi de gratuité de loyer accordé.

Les locataires s'engagent à prendre à leur charge les contrats d'alimentation en eau et en électricité.

Vote : Pour, à l'unanimité

Logement 2031 - Rez-de-Jardin - Immeuble de Rourebel :

Ce logement sera mis à disposition auprès des services de gestion des « Gîtes de France » avec un emplacement de stationnement sur le Parking de Rourebel. Cet emplacement sera matérialisé.

Vote : Pour, à l'unanimité

2) Épicerie communale - Dépôt de pain :

M. Raffaèle CANTIELLO s'en va et donne procuration à M. Alain SGARRONI.

-Camion itinérant « La graine de Tibio » : pas de suite possible à cause d'un problème d'appartement(s).

- Candidature de M. Alexis KADOUR et Mme Laura VENTURELLI retenue par la Municipalité. Mme Laura VENTURELLI reprend l'Épicerie communale sous le statut d'autoentrepreneur, avec présentation de l'extrait de son casier Judiciaire.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Location des locaux de l'épicerie communale pour un loyer mensuel de 100,00 euros, avec 4,80 euros d'ordures ménagères mensuels, et une redevance de 10,00 euros annuels pour la terrasse, à partir du 1^{er} septembre 2023, avec un chèque de caution de 500,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Location de l'appartement communal 2028 pour un loyer mensuel de 220,00 euros et avec 7,50 euros d'ordures ménagères mensuels, à partir du 1^{er} septembre 2023 avec une caution de 220,00 euros.

Gratuité des deux loyers pendant un mois et demi, conditionnée par la présentation des documents d'autoentrepreneur et de casier judiciaire.

Les repreneurs s'engagent à prendre à leur charge les contrats d'alimentation en eau et en électricité sur les deux sites.

Monsieur le maire donne la parole à l'Assemblée.

Vote : Pour, à l'unanimité moins deux abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 18 heures 45, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA

